



direction générale
de l'Aviation civile

Déclaration d'activité de photographie et de cinématographie aérienne

Arrêté du 27 juillet 2005 portant application de l'article D133-10 du code de l'aviation civile (J.O du 29 juillet 2005)

Cadre réservé à l'administration

Référence : Date de réception :

1 - Déclarant

Nom ou dénomination :

Nom d'usage (facultatif) : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse complète ou siège social :

Numéro SIRET :

Téléphone : Télécopie :

Profession :

2 - Exploitant de l'aéronef

Nom ou dénomination :

Nom d'usage (facultatif) : Prénom :

Adresse complète ou siège social :

Numéro SIRET :

Type de licence du pilote :

Numéro de licence : État de délivrance :

3 - Aéronefs

Types, séries :

Marques d'immatriculation :

4 - Renseignements divers

Période des prises de vues :

Secteur géographique concerné par les prises de vues :

Autorisation antérieure pour la photographie et la cinématographie aériennes :

Délivrée par : le

Valable pour la période du : au

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Fait à : le

Signature :

Pièces à joindre :

Photocopie de la pièce d'identité ou du titre de séjour

Photocopie de la licence de pilote et des deux dernières pages du carnet de vol

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.